



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 14 décembre 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations : 5

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 08/12/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
15/12/2023**

Présents :

Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Magali PATINET, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Gilles DURET à Jean-Paul ROBERT.

Secrétaire : Philippe RIGAL

N° DEL/2023-5-27

**Modification du
tableau des effectifs
des emplois
permanents**

**Rapporteur :
Monsieur Jérôme
BOUTELOUP, Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, en particulier son article L313-1,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée,
Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 28 novembre 2023, annexé à la délibération.

Considérant que suite aux avancement de grades, mutations, départ à la retraite, certains postes sont devenus vacants et ont été remplacés par des postes avec d'autres grades et cadres d'emplois

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, et qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, en créant, supprimant et modifiant des postes, dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant que précédemment les postes étaient créés sur un seul cadre d'emploi et sur un seul grade, ce qui nécessitait régulièrement de créer de nouveaux postes quand un agent bénéficiait d'un avancement de grade, ou quand dans le cadre d'un recrutement le grade du nouvel agent n'était pas le même que le précédent.

Considérant que désormais, les postes sont créés avec la possibilité qu'ils puissent être occupés sur plusieurs grades, voire sur plusieurs cadre d'emplois ; ainsi, au fur et à mesure il y aura de moins en moins de postes vacants à supprimer.

Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

N° DEL/2023-5-27

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

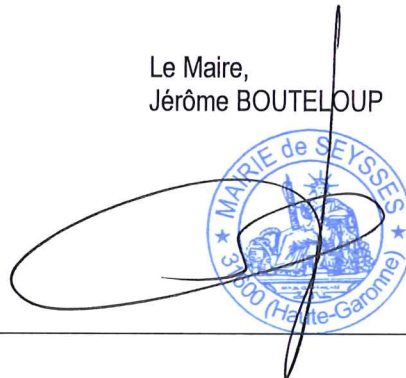
De supprimer les postes vacants suivants :

- **Filière administrative :**
 - 1 emploi de responsable finance grade d'attaché principal
 - 1 emploi de DGA grade d'attaché
 - 1 emploi chargé d'urbanisme tous grades de rédacteur
 - 1 emploi chargé urbanisme « tous grades d'adjoint administratif »
 - 2 emplois administratifs grade adjoint administratif principal 2^e classe
- **Filière technique**
 - 2 emplois responsable de service grade agent de maîtrise principal
 - 10 emplois grade adjoint technique principal 2^e classe
 - 1 emploi Directeur service technique Tous grades technicien
 - 1 emploi responsable centre Technique municipal tous grades technicien
- **Filière culturelle :**
 - 1 emploi de responsable du conservatoire grade professeur EA classe normale temps complet
 - 1 emploi Assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe temps non complet 9h
 - 2 emplois Assistant d'enseignement artistique principal 1^e classe à temps non complet 8h et 5h
 - 4 emplois Assistant d'enseignement artistique tous grades à temps non complet de 5h 11h 5 h 4h50.
 - 1 emploi d'adjoint du patrimoine temps complet
- **Filière Médico-sociale :**
 - 1 emploi ATSEM principal 1^e classe à temps complet
- **Filière Sportive**
 - 1 emploi éducateur sportif tous grades ETAPS à temps non complet 17h30
- **Filière Animation :**
 - 1 emploi adjoint animation principal 2^e classe à temps complet

-De modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP





VILLE DE SEYSSES

COMITE TECHNIQUE

MAIRIE DE SEYSSES

Séance du : 28 novembre 2023

PROPOSITION **Suppression des postes**

Textes de références :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Suite aux avancement de grades, mutations, départ à la retraite, certains postes sont devenus vacants et ont été remplacés par des postes avec d'autres grades et cadres d'emplois

Monsieur le Maire propose :

De mettre à jour le nombre de postes vacants et pourvus pour chaque grade compte tenu des avancements de grade et promotion internes à venir comme ci-dessous

- Suppression des postes devenus vacants suivants :
 - **Filière administrative :**
 - 1 emploi de responsable finance grade d'attaché principal
 - 1 emploi de DGA grade d'attaché
 - 1 emploi chargé d'urbanisme tous grades de rédacteur
 - 1 emploi chargé urbanisme « tous grades d'adjoint administratif »
 - 2 emplois administratifs au grade d'adjoint administratif principal 2e cl



VILLE DE SEYSSES

- **Filière technique**
 - 2 emplois de responsable de service au grade agent de maîtrise principal
 - 10 emplois au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - 1 emploi Directeur service technique Tous grades technicien
 - 1 emploi responsable centre Technique municipal tous grades technicien

- **Filière culturelle :**
 - 1 emploi de responsable du conservatoire grade professeur EA classe normale temps complet
 - 1 emploi Assistant d'enseignement artistique principal 2e classe temps non complet 9h
 - 2 emplois Assistant d'enseignement artistique principal 1e classe à temps non complet 8h et 5h
 - 1 emploi d'adjoint du patrimoine temps complet

- **Filière Médico-sociale :**
 - 1 emploi ATSEM principal 1e classe à temps complet

- **Filière Animation**
 - 1 emploi adjoint animation principal 2e classe à temps complet

- **Filière Sportive :**
 - 1 emploi éducateur sportif tous grades ETAPS à temps non complet (17H30)

**Avis favorable du collège des représentants du personnel à l'unanimité.
Avis favorable à l'unanimité Collège des représentants du Conseil Municipal**

Le Président du Comité Technique,
Jérôme BOUTELOUP